

L'écoute Gretzoise

TRIMESTRIEL D'INFORMATIONS DE LA VILLE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

n°122

OCTOBRE - NOVEMBRE
DÉCEMBRE 2019

PUB



SOMMAIRE

4 - 5 | ACTUALITÉS

Les conseils municipaux
Principales décisions

6 - 7 | EN BREF

8 | INFOS PRATIQUES

9 | CADRE DE VIE

10 | TRANSPORT À LA DEMANDE

11 - 15 | RÉTROSPECTIVE

16 - 17 | ZOOM MURS ANTI BRUIT

18 | ÉTAT CIVIL EXPRESSION POLITIQUE

Trimestriel d'informations
de la ville de Gretz-Armainvilliers

Directeur de la publication : Jean-Paul Garcia

Rédacteur en chef : Isabelle Lenoir

Tirage : 3 800 exemplaires

Photo de couverture : Forum
des associations

Nous adressons tous nos remerciements à ceux
qui, par leur annonce publicitaire (commerçants,
sociétés, industriels) ont souscrit à la parution de
cette édition.



Conception & réalisation :

EMS - Études, méthodes & stratégies

Email : ems38@orange.fr

Dépôt légal 4^{ème} trimestre 2019

Photos et droits réservés à la Mairie

MES CHERS CONCITOYENS,

CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 JUILLET 2019

PRINCIPALES DÉCISIONS

Adoption des procès-verbaux des séances du conseil municipal des 12 mars et 9 avril 2019

Le conseil municipal *a adopté*, par 23 voix pour et 2 abstentions le procès-verbal de la séance du 12 mars 2019.

Le conseil municipal *a adopté*, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 9 avril 2019.

Projet d'emprunt de 3 000 000 euros auprès de la Caisse d'Épargne

Le Conseil municipal, par 22 voix pour et 3 voix contre *a adopté* la proposition d'emprunt de la Société Caisse d'Épargne dont les caractéristiques sont décrites comme suit :

- Montant de l'emprunt : 3.000.000 €
 - Durée : 15 ans
 - Caractéristiques du taux : taux fixe de 0.61% TEG 0.62%
 - Périodicité de l'échéance : trimestrielle constante soit 60 échéances
 - Amortissement : progressif
 - Frais de dossier : 1 500.00 €
 - Remboursement anticipé : l'emprunt est remboursable par anticipation, partiellement ou totalement, avec paiement par l'emprunteur d'une soulte actuarielle en fonction des instruments de marché mis en place par la banque pour la réalisation de ce tirage à « taux fixe de marché ».
- Cette souscription à l'emprunt s'inscrit dans le cadre du programme d'investissement 2019.

Vote de la décision modificative première du budget communal 2019

Le Conseil municipal, par 22 voix pour et 3 voix contre, *a adopté* la décision modificative première de la Commune de l'exercice 2019 équilibrée en dépenses et en recettes comme suit :

- **Fonctionnement : 21 975,00 euro**
- **Investissement : 119 786,00 euros**

Attribution d'un fonds de concours à la commune de Gretz-Armainvilliers par la Communauté de Communes

« Les Portes Briardes entre villes et forêts »

Le Conseil municipal, par 24 voix pour et 1 voix contre, *a approuvé* le « Règlement des fonds de concours » proposé par la Communauté de communes Les portes briardes, entre villes et forêts, ainsi que le projet de convention d'attribution des fonds de concours entre la communauté de communes Les portes briardes, entre villes et forêts et la commune de Gretz-Armainvilliers et le projet d'investissement de la commune de

Gretz-Armainvilliers.

Le conseil municipal *autorise* Monsieur le Maire à signer la convention susvisée ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Convention d'occupation du domaine public avec la société Kerbirio

Le conseil municipal, à l'unanimité, *a approuvé* le renouvellement de la convention d'occupation du domaine public consentie à la Société Kerbirio ; *a fixé* à 4400 euros hors taxe le montant annuel de la redevance d'occupation du domaine public consentie dans le cadre de ladite convention et a autorisé Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Mise en réforme de 4 véhicules municipaux

Le Conseil municipal, à l'unanimité, *a décidé* de réformer les véhicules

Syndicat mixte pour l'assainissement et la gestion des eaux du bassin de l'Yerres : Avis sur la modification des statuts et de l'extension du périmètre

Le Conseil municipal, à l'unanimité, *a approuvé* le projet de statuts du Syndicat intercommunal pour l'assainissement et la gestion des eaux du bassin de l'Yerres (SyAGE) et *a émis* un avis favorable à l'adhésion au Syndicat intercommunal pour l'assainissement et la gestion des eaux du bassin de l'Yerres (SyAGE), au titre de la compétence « GEMAPI » du Syndicat

Mixte pour l'Aménagement du Ru de Beuvron et de ses affluents ; du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien du Ru de la Visandre et du Ru du Réveillon de la communauté de communes de la Bassée-Montois et de la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne.

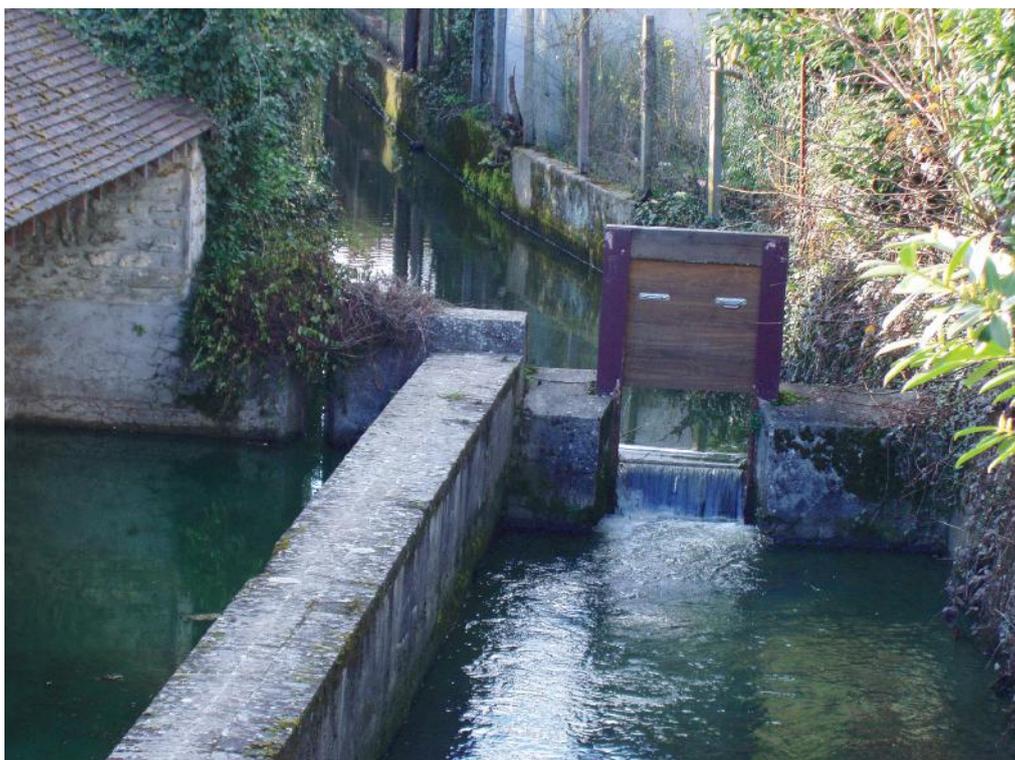
Personnel communal : création d'emploi permanent

Le Conseil municipal, à l'unanimité, *a décidé* de procéder à la création du poste suivant :

- **Filière : Administrative**
- **Catégorie : C**
- **Cadre d'emploi : Adjoint administratif**
- **Grade : Adjoint administratif**
- **Temps de travail : Temps complet**
- **Nb postes à créer : 1**

Syndicat mixte à vocation multiple de la région de Tournan : avis sur la demande de retrait de la commune et autorisation d'engager la procédure

Le conseil municipal, à l'unanimité, *a demandé* le retrait de la commune de Gretz-Armainvilliers du Syndicat Mixte à vocation multiple de la région de Tournan (SMAVOM) ; *a autorisé* Monsieur le Maire à engager la procédure de retrait de la commune de Gretz-Armainvilliers du Syndicat Mixte à vocation multiple de la région de Tournan (SMAVOM) auprès de Madame la préfète de Seine-et-Marne et à signer tout document relatif à cette procédure.



Le lavoir

PUB

LES NOUVEAUX ENGIN DE DÉPLACEMENT PERSONNELS (EDP) ENTRENT DANS LE CODE DE LA ROUTE

Les nouveaux Engins de Déplacement Personnels (EDP) entrent dans le code de la route



Trottinettes électriques, gyropodes, overboards... Les nouveaux Engins de Déplacement Personnels (EDP) motorisés apportent de nouvelles solutions pour se déplacer au quotidien. Leur présence de plus en plus forte dans les rues et l'espace public n'est cependant pas encore réglementée et pose des questions de sécurité.

Le Gouvernement s'est donc engagé à faire évoluer le code de la route, afin de prendre en compte l'existence de ces nouveaux engins et de définir des règles d'utilisation dans l'intérêt de tous. Aujourd'hui, les utilisateurs d'EDP non motorisés (trottinettes, skate-board, rollers, ...) sont assimilés à des piétons par le code de la route. Ils peuvent donc circuler sur les trottoirs et sur les autres espaces autorisés aux piétons à condition de rester à la vitesse du pas. En revanche, les EDP motorisés (trottinettes électriques, gyropodes, overboards...) n'appartiennent à aucune catégorie du code de la route. Il convenait donc de faire évoluer la législation pour réglementer leur usage.

Les règles de circulation pour les EDP motorisés applicables dès la rentrée 2019 :

- Avoir au moins 8 ans pour avoir le droit de conduire. Le transport de passagers est interdit : c'est un engin à usage exclusivement personnel.

- Il est interdit de porter à l'oreille des écouteurs ou tout appareil susceptible d'émettre du son.

- Les utilisateurs de moins de 12 ans doivent obligatoirement porter un casque (comme en vélo).

- De nuit, ou de jour par visibilité insuffisante, et même en agglomération, ils portent un vêtement ou un équipement rétro-réfléchissant (par exemple un gilet, un brassard, ...)

- Les EDP motorisés doivent être équipés : de feux avant et arrière, de dispositifs rétro-réfléchissants (catadioptrés), de frein, et d'un avertisseur sonore.

- Il est interdit de circuler avec un engin dont la vitesse maximale n'est pas limitée à 25 km/h.

- Les EDP motorisés sont interdits de circuler sur le trottoir (sauf si le maire prend des dispositions afin de les y autoriser). Sur les trottoirs, l'engin doit être conduit à la main sans faire usage du moteur.

- En agglomération, ils ont obligation de circuler sur les pistes et bandes cyclables lorsqu'il y en a. A défaut, ils peuvent circuler sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 50 km/h.

- Hors agglomération, leur circulation est interdite sur la chaussée, elle est strictement limitée aux voies vertes et aux pistes cyclables.

- Le stationnement sur un trottoir n'est possible que s'ils ne gênent pas la circulation des piétons.

ATTENTION

- Si vous ne respectez pas les règles de circulation : 35 euros d'amende (2ème classe)

- Si vous circulez sur un trottoir sans y être autorisé : 135 euros d'amende (4ème classe)

- Si vous roulez à plus de 25 km/h : 1 500 euros d'amende (5ème classe)

Bientôt de nouvelles règles de sécurité : préparez-vous !

À la rentrée 2019, vous devez respecter de nouvelles règles pour conduire une trottinette électrique
(ou tout autre engin de déplacement personnel motorisé)

> Soyez prudent !
Pensez à votre sécurité mais aussi à celle des autres.

Séparez-vous de vos casques audio et écouteurs

Votre engin doit être équipé :
- d'un avertisseur sonore
- de freins
- de dispositifs rétro-réfléchissants

> Ne transportez pas de passager !
Votre engin est destiné à usage exclusivement personnel.

> Le stationnement sur un trottoir n'est possible que s'il ne gêne pas la circulation des piétons.

Il est préférable de porter un casque.

Portez un vêtement ou un équipement rétro-réfléchissant.
C'est valable la nuit ou en journée lorsque la visibilité est insuffisante même en agglomération.

> Les enfants de moins de 12 ans n'ont pas le droit de conduire ces engins.

Votre engin doit être équipé :
- de feux avant et arrière

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

ENQUÊTE PUBLIQUE



Projet RER E Est, amélioration de l'offre RER entre Villiers sur Marne, le Plessis Tréville et Roissy en Brie. SNCF réseau a transmis les dossiers d'enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet précité, à la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes d'Emerainville, Pontault- Combault et Noisy le Grand et au parcellaire correspondant. L'enquête se déroulera du vendredi 15 novembre au lundi 16 décembre 2019. De ce fait, un des membres de la commission d'enquête vous recevra : Le vendredi 15 novembre de 9h à 12h et le lundi 16 décembre de 14h à 17h, à la mairie de Gretz.

LIGNE 11

Dans le cadre de la **MODIFICATION DES LIGNES DE BUS**, instaurée par l'autorité régulatrice des transports en Ile de France (Ile de France mobilité) à compter du 6 JANVIER 2020, quelques changements sont apportés sur la LIGNE 11. Création de points d'arrêt qui seront implantés pour desservir les zones d'activités de Gretz : 3 arrêts sont créés le long de l'avenue Ampère : Arrêt ST ELOI / Arrêt DENIS PAPIN / Arrêt AMPERE /1 sur la RD32 : Arrêt ZAC PILLET

Il y aura quelques modifications dans le Bois Vignolles : Création de l'arrêt CITE TROENE au niveau du 9 rue de la Ferme. Création de l'arrêt PIERRE ET MARIE CURIE au niveau du 29 de l'avenue. Création de l'arrêt AVENUE DES FRESNES au niveau du 15 de cette avenue. Déplacement de l'arrêt existant au 14 avenue des Fresnes. Création d'un arrêt au N° 2 de l'avenue de Chevy. L'arrêt HLM sera renommé arrêt « VIEUX MOULIN ». La cadence des bus sera amplifiée donc plus de correspondances avec le RER E et la ligne P.

INFORMATION IMPORTANTE : Avec la modification de la ligne 11 pour se rendre au Campus Ste Thérèse et au Lycée Lino Ventura il faudra emprunter le BUS 121

2020 ANNÉE ELECTORALE



Les 15 et 22 mars 2020 auront lieu le 1er et 2ème tour des élections municipales. Pensez à vous inscrire sur la liste électorale communale.

Vous avez 2 possibilités :

- Vous rendre à l'accueil de la Mairie muni de votre pièce d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois (sauf téléphone portable)
- En ligne **service-public/particuliers/vosdroits/R16396**

Pour les administrés ayant déménagés dans la commune (intra-muros), présentez-vous à l'accueil de la Mairie avec votre pièce d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois (sauf téléphone portable) pour que nous puissions prendre en compte le changement.

Cette démarche volontaire peut se faire **jusqu'au 7 février 2020 inclus**.

Vous êtes absents pour les élections, pensez à faire une procuration en vous adressant au commissariat, à la gendarmerie ou au Tribunal.

LE RECENSEMENT MILITAIRE

OBJECTIF CITOYEN

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???

LE RECENSEMENT MILITAIRE
donne des **DROITS**

QUI ? Garçons et filles de nationalité française

OÙ ? À la mairie de ton domicile

QUAND ? Dès 16 ans

AVEC QUOI ? Votre carte d'identité
Le livret de famille
Un justificatif de domicile

POURQUOI ?

- pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...)
- pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)
- pour l'inscription d'office sur les listes électorales

www.defense.gouv.fr
Rubrique "Jeunes et JAPD"

SGA

BIENVENUE



Fromagerie
22, rue de Paris
Horaires : Mardi au samedi 8h30 à 13h - 15h30 à 19h
Dimanche : 8h30 à 13h

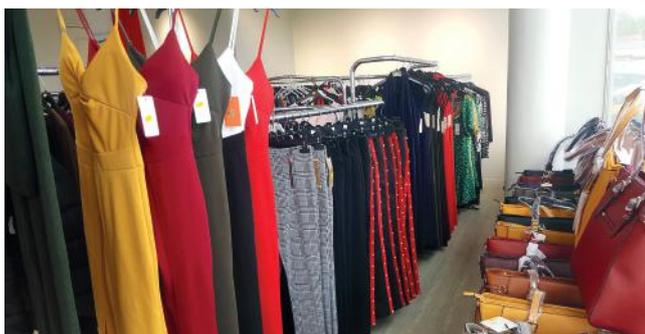


Boutique La Soif
72, rue de Paris



LA FROMAGERIE

BOUTIQUE LA SOIF



VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES

Parking Carrefour Market - rue de Paris
Horaires : Lundi au samedi : 9h à 12h30 - 14h30 à 19h30
Dimanche : 9h à 13h

COUP DE POUCE

BESOIN D'UN COUP DE POUCE ?
GRETZ-ARMAINVILLIERS ET 20 KMS AUX ALENTOURS
07 64 22 07 57
SAPCOUPDEPOUCE@GMAIL.COM

BRICOLAGE JARDINAGE
ENTRETIEN MAISON,
GARDE ENFANTS +3 ANS,
AIDE AUX DÉPLACEMENTS,
ADMINISTRATIF, ET TOUTE AIDE AU QUOTIDIEN ...

COUP DE POUCE
SIRET 853 559 250 00016

CHÈQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL
Simplifiez-vous la vie!

Services à la personne

Bénéficiez d'un crédit d'impôts de 50%*

SAISON DE CHASSE 2019-2020 EN FORÊT DOMANIALE ARMAINVILLIERS



Au cœur d'un territoire densément urbanisé, la forêt d'Armainvilliers reste un espace naturel accueillant une faune riche comme les sangliers et les chevreuils. Ceux-ci nécessitent cependant une régulation par des actions de chasse. Sans cela, les populations augmenteraient rapidement **devenant préjudiciable au renouvellement de la forêt**. Par ailleurs, les sangliers attirés par les abords des villes **entraînent parfois d'autres désagréments : accidents de la circulation et dégâts aux propriétés, clôtures et jardins**.

L'ONF, gestionnaire de cet espace forestier, met donc en place sur ce massif un plan de chasse, élaboré en concertation avec tous les acteurs représentés au sein de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage et validé par le Préfet.

La chasse se déroulera **les lundis et les vendredis, du 8 novembre 2019 au 28 février 2020**.

Pendant cette période, promeneurs, randonneurs, chasseurs, cavaliers et cyclistes partagent le même espace. En conséquence, l'ONF demande à chacun d'être vigilant et attentif à la signalisation : panneaux et rubalises apposés, voies d'accès coupées. La forêt n'est jamais totalement parcourue laissant plusieurs espaces disponibles où les activités de loisirs et de détente peuvent s'y exercer.

DERNIÈRES RÉALISATIONS



ISOLATION DES COMBLES DU LOGEMENT STADE LAUMONDÉ

UN SYSTÈME DE CLIMATISATION a été installé à la restauration scolaire



RÉFECTION RUE BERTHELOT



RÉFECTION DES SOLS ECOLE GEORGES TRAVERS



TRAVAUX FAITAGE ÉGLISE :

La toiture de l'église a été reprise en partie suite à des fuites diverses ainsi que tout le faitage...

ÉLÉMENTAIRE VICTOR HUGO



- 1** Rénovation de la Coursive extérieure
- 2** Remplacement des stores
- 3** Peinture couloir premier étage

AVENUE DES CHÊNES :

Remplacement de la conduite d'eau potable par le SMIAEP + création d'un trottoir en enrobé.



MAISON DE LA PETITE ENFANCE

Remplacement des chéneaux eaux pluviales



AMÉLIORER LES DÉPLACEMENTS DES HABITANTS DES PORTES BRIARDES GRÂCE AU TAD : À COMPTER DU 6 JANVIER 2020, VOTRE RÉSEAU VOUS EMMÈNE PLUS LOIN !

Initié par la Communauté de communes Les Portes Briardes entre villes et forêts, le dispositif qui sera mis en place sur le territoire à compter du 6 janvier 2020, sera porté par Ile de France Mobilité qui a confié la gestion du service à l'opérateur N°4 Mobilités.

Le TAD (transport à la demande) est un dispositif de transport public souple et pratique pour la desserte de secteurs peu denses ainsi qu'en dehors des périodes de pointe (journée, soir, week-end par exemple).

Les élus de la Communauté de communes ont souhaité créer un service de transport à la demande qui prenne en compte tous les publics et facilite la mobilité sur son territoire.

Ainsi, le dispositif est le fruit d'un long processus d'enquêtes auprès de la population, mais également d'échanges et de concertation avec Ile de France mobilité, N4 mobilités et les 5 communes membres (Ozoir-la-Ferrière, Tournan-en-Brie, Gretz-Armainvilliers, Lésigny et Ferolles-Attilly).

Ses principaux objectifs sont :

- faciliter l'accès et la desserte des services publics dont les opérateurs de soin du territoire,
- faciliter les déplacements de tous les publics, dont les personnes âgées, les personnes fragilisées et à mobilité réduite,
- faciliter l'accès à l'emploi et soutenir l'activité des acteurs économiques
- renforcer l'attractivité du territoire.

Avec la mise en place du site tad.idfmobilites.fr, trois moyens de réservation s'offrent à vous.



1. créer votre compte
2. réserver votre trajet *
3. suivre votre TAD en temps réel
4. évaluer votre trajet

Transport À la Demande : une plateforme unique pour réserver tous vos trajets en Île-de-France



En juillet 2019, le Conseil d'Administration d'Île-de-France Mobilités a approuvé la mise en place du service de Transport à la Demande (TAD) de la Communauté de communes Les Portes briardes.

Le dispositif sera donc labellisé « Île-de-France Mobilités » ce qui implique une prise en charge intégrale par l'autorité organisatrice des transports mais aussi l'utilisation de la plate-forme de réservation dédiée pour le TAD (voir ci-dessous)

Les TAD labellisés doivent répondre à 11 critères, parmi lesquels l'accès à tous sans discrimination sociale (notamment pour les personnes à mobilité réduite), la non-redondance avec les lignes régulières existantes, la prise en charge et le dépôt à des arrêts déterminés, ainsi que l'application des titres de transports et donc des tarifs en vigueur en Île-de-France (dont la carte Navigo).

Le nouveau dispositif a cherché la complémentarité entre les lignes régulières et le Transport à la Demande et le renforcement de certaines lignes (plus de desserte en heures de pointe et desserte des zones industrielles) Le TAD circulera uniquement en heures creuses, les lignes régulières circuleront en heures de pointe.

Le service sera mis en place officiellement le 6 janvier 2020. Une large campagne de communication débutera courant Décembre pour que les usagers puissent prendre connaissance des changements.

Plus d'informations : www.lesportesbriardes.fr

SERVICE DISPONIBLE SUR NOTRE COMMUNE DEBUT JANVIER 2020

Depuis le 11 juin, la plateforme de réservation Ile de France Mobilité de Transports à la demande a ouvert ses portes et offre trois moyens pour réserver votre trajet.

Outre la réservation, le site et l'appli vous permettent de visualiser les zones d'Île-de-France sur lesquelles le service de TAD a déjà été mis en place. Une dizaine de zones en grande couronne seront couvertes par ce service en 2019, avant une extension progressive d'ici quatre ans sur l'ensemble de la région francilienne.



► FEU D'ARTIFICE

Les Gretzois sont de plus en plus nombreux à participer en famille à la retraite aux flambeaux qui précède le feu d'artifice du 13 juillet.

Chacun allume son lampion, acheté auprès de l'association « la pêche gretzoise », dans les jardins de la mairie et la traditionnelle retraite aux flambeaux déambule en musique jusqu'au stade du Val des Dames, prélude au feu d'artifice de la traditionnelle fête nationale.



▶ GRETZ ÉTÉ

L'événement gratuit, du 16 juillet au 4 août, pourrait en tromper plus d'un. Sur la pelouse, des trampolines, des terrains de foot, de volley, de badminton, de pétanque, des structures gonflables, ...et quelques jeux d'eau, pédalo et brumisateurs, qui ont été prisés avec le retour de la canicule.



Le succès de Gretz Été s'est poursuivi cet été avec la participation de la bibliothèque municipale et une petite restauration tenue par les bénévoles de la SHAFA.



25/08/2019 LIBÉRATION DU TERRITOIRE

La libération de la Seine-et-Marne s'étend sur huit jours. Les Américains sont aux portes du département le 20 août 1944 ; ils vont, les jours suivants, affronter une armée allemande en retraite. Les résistants constituent une force d'appoint dans les opérations militaires, qu'il s'agisse de la protection des ponts ou des combats. La déroute des Allemands est marquée par de nombreux massacres et exécutions sommaires qui font de la Seine-et-Marne un département durement éprouvé par les combats de la Libération.



Source(s): Claude Cherie



SALON DE LA CARTE POSTALE

Comme chaque année depuis 1991, Gretz accueille le salon de la Carte Postale et des Collections : c'était la 29^{ème} édition. Elle est organisée par le Club Cartes et Collections. Pour cette édition, les collectionneurs ont pu trouver satisfaction parmi les 90 mètres de stands et les 30 exposants présents. Dans l'esprit de la collection, la philatélie, la numismatique, la placomusophilie et la copocléphilie étaient représentées. Quelle que soit la collection, il convient de conserver les objets dans des étuis et catalogues adaptés en les classant de préférence par thème.

Quant à la carte postale, outre le classement par thèmes, il convient de les ranger par ordre alphabétique par communes, départements, régions.





FORUM DES ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES

Le forum des associations, rendez-vous incontournable de la rentrée.

Cet événement dédié aux associations ouvre ses portes, le 1er samedi après la rentrée des classes.

Vous souhaitez pratiquer une discipline sportive, apprendre une langue ou un instrument de musique, pratiquer des loisirs créatifs, vous rendre utile pour les autres, toutes les réponses étaient là.





QU'EN EST-IL DES MURS ANTI BRUIT ?

Depuis de nombreuses années déjà, la Municipalité intervient auprès des services de l'État afin que soient édifiés des murs antibruit le long de la RN 4.

Confrontée à l'inertie desdits services, alors que la circulation sur la nationale 4 s'est intensifiée ces dernières années, la Municipalité a décidé de saisir un bureau d'études des études, se substituant ainsi à l'État dans la démarche et le financement, pour proposer différentes options de protection des riverains contre le bruit. En effet, ce ne sont actuellement pas moins de 40000 véhicules qui longent notre commune chaque jour, dont 15000 camions.

Une première réunion s'est tenue au printemps de cette année à la sous-préfecture de Torcy afin de présenter au sous-préfet et à la DIRIF les résultats des études effectuées et de proposer

la création d'un mur antibruit le long de la nationale 4 qui borde les HLM, et un merlon paysagé et arboré, plus facilement réalisable et moins coûteux, afin de protéger l'ensemble des habitations du Bois Vignolles et de la résidence Champagne. La DIRIF a souhaité approfondir les études en raison, notamment, de la complexité technique relative à la très grande proximité de la voie avec les HLM.

En septembre la DIRIF a présenté ses conclusions au maire, ainsi qu'à l'adjoint à l'urbanisme. L'option retenue consiste en la réalisation d'un mur antibruit le long des HLM considérant que le ratio coût par habitants impactés le justifie, mais qu'en revanche l'option du merlon étudiée et souhaitée par la Ville pour les habitants du Bois Vignolles ne peut être acceptée au motif que le coût par habitants impactés est disproportionné. La DIRIF

s'orienterait donc vers une isolation phonique des façades de quelques maisons limitrophes. Par ailleurs, les représentants de la DIRIF ont émis l'hypothèse d'un avis défavorable de la MRAE (Mission Régionale pour l'Aménagement et l'Environnement) à l'option du merlon anti-bruit, au motif d'une part, qu'un merlon impacterait un espace boisé classé, et d'autre part qu'il serait préjudiciable à la faune, dont les batraciens.

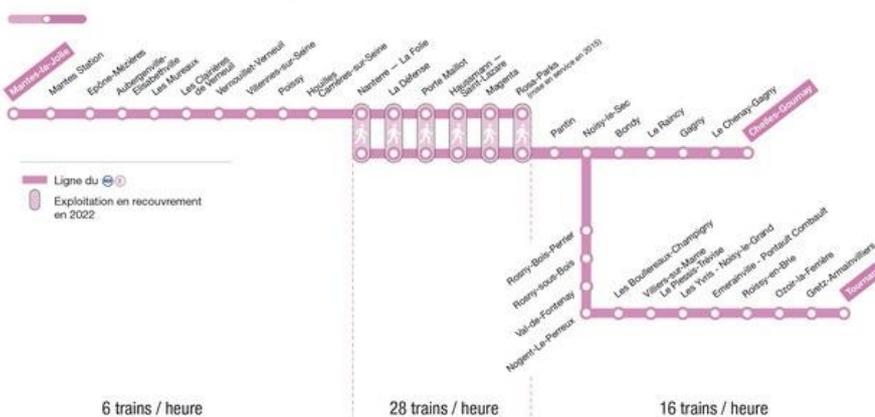
En réponse, vos élus ont signifié au sous-préfet et aux représentants de la DIRIF, que la Ville pourrait participer au financement des travaux à la condition que les protections soient érigées sur tout le linéaire (HLM, résidence Champagne et Bois Vignolles), la différence de traitement proposée par la DIRIF étant inacceptable.

A suivre....

PROJET EOLE,

RELATIF AU PROLONGEMENT DU RER E VERS L'OUEST

L'EXPLOITATION EN RECOUVREMENT EN 2022 :
2 LIGNES INDÉPENDANTES EN 1



Présentation du projet EOLE

Le projet de prolongement du RER E à l'Ouest apportera une nouvelle grille de desserte avec une augmentation de l'offre de transport.

Les études d'exploitation ont démontré qu'il serait nécessaire de créer des garages de rames supplémentaires à proximité du terminus de Tournan. C'est le site du faisceau de Gretz Salonique qui a été retenu afin de gérer le remisage du quota de rames supplémentaires liées au prolongement des missions EST.

Il est nécessaire, pour permettre l'exploitation du site garage de Gretz Salonique, d'y implanter un bâtiment afin d'accueillir du personnel et un poste d'aiguillage permettant la commande automatisée des appareils de voie en remplacement d'un poste vétuste.

Ce remisage supplémentaire requiert aussi d'avoir à proximité des locaux pour les conducteurs, il est donc proposé d'implanter une résidence Traction dans la

SNCF Réseau demande au préfet de Seine et Marne l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration de projet d'intérêt général emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune en vue de la réalisation du projet EOLE, relatif au prolongement du RER E vers l'ouest. L'enquête publique aura lieu

du mardi 12 novembre au mercredi 27 novembre.

Permanences du commissaire enquêteur, en mairie de Gretz-Armainvilliers :

Mardi 12 novembre de 9h à 12h

Samedi 23 novembre de 9h à 12h

Mercredi 27 novembre de 14h 30 à 17h30

RENTRÉE SCOLAIRE ENSOLEILLÉE

Le grand jour est arrivé ! Difficile pour certains quand d'autres attendaient avec impatience de retrouver leurs copains.

Le nombre d'élèves pour cette rentrée 2019-2020 est de 979, contre 991 en septembre 2018.

Cette fluctuation oblige malheureusement à une fermeture de classe en **mater-**nelle Victor Hugo.

Merci aux équipes municipales d'avoir tout mis en œuvre pour que la rentrée se passe dans les meilleures conditions.

Bonne année scolaire à tous les élèves et aux équipes pédagogiques.



▶ EFFECTIFS DES ÉCOLES DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

ÉCOLE VICTOR HUGO ELEMENTAIRE - 11 CLASSES

20 CP Mme THOMAS Directrice / Mme HULOT

19 CP Mme TALIERCO Irène

19 CP Mme RIBARDIERE

26 CE1 Mme LEPLONT Colette

25 CE1 Mme DREAN Sandrine

26 CE2 Mme TRIGER Stéphanie

26 CE2 Mme PRIVILEGGIO Aude / Mme COUPE

28 CM1 Mme KYRIACOPOULOS Sandra

29 CM1 M. LOUVET / Mme POSTEL

28 CM2 Mme PILLON Catherine

27 CM2 Mr AURENCHÉ Frédéric

25 CE2 Mme BATOUL Séverine

27 CM1 Mme BAYLE/M. HAMARD

26 dont 17 CM1 / 9 CM2 Mme SANCHEZ Marie-Laure

28 CM2 M. SEVESTE Arnaud Directeur / Mme PEREIRA

ÉCOLE GEORGES TRAVERS MATERNELLE - 4 CLASSES

27 PS M. DAVID Franck - Directeur / Mme DE ARAUJAU MARTINS

26 dont 7 PS / 19 MS Mme BRIGHTON Aurélie

27 dont 9 PS / 18 GS Mme DUTOT Céline

26 dont 12 MS / 14 GS Mme ROUDAIRE Valérie

ÉCOLE VICTOR HUGO MATERNELLE - 6 CLASSES

23 dont 10 PS / 16 MS Mme YVANIES Sabine

27 dont 12 PS / 15 GS Mme TEURTRIE Séverine

28 dont 10 PS / 18 MS Mme SALLE Nathalie

27 dont 9 PS / 18 MS Mme CASOTTI Christèle

27 GS Mme BATISSE Stéphanie

27 dont 11 PS / 16 GS Mme MOREL Patricia Directrice / Mme VERLYNDE

ÉCOLE LECLERC ELEMENTAIRE - 6 CLASSES

24 CP Mme PUGLIESI

21 CE1 Mme BERTHE Céverine

20 dont 8 CE1 / 12 CE2 Mme FERREIRA

22 CE2 Mme FERRAND et Mr ROLLIER

26 CM1 Mme RUAS Bela

26 CM2 Mme BOUTREL Elisabeth Directrice / Mr PAYET

ÉCOLE LECLERC MATERNELLE - 3 CLASSES + 1 classe GS-CP

27 dont 17 PS / 10 MS Mme HALSENBACH

28 dont 18 PS / 10 MS Mme PEREIRA Christelle

24 GS Mme ROUX

23 dont 14 GS / 7 CP Mme CHAPEYROUT



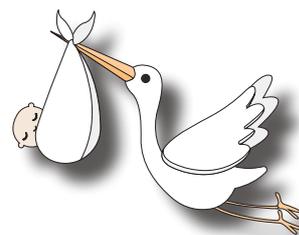
EXPRESSIONS POLITIQUES

CHANGEONS GRETZ

Notre commune a un excédent budgétaire de fonctionnement et d'investissement de plus de 2,7 millions d'€. Néanmoins la commune fait un emprunt de 3 millions d'€. Pourquoi un maire emprunterait alors que le budget de sa commune est excédentaire ? Bonne ou mauvaise gestion ? Ou bien, peut-être une façon d'anticiper en vue des prochaines élections municipales ?

À vous de juger...

ÉTAT CIVIL



NAISSANCES

DE JUILLET À SEPTEMBRE 2019

Juillet

Logan, Michaël GREUX
Naminata DIABY
Rebecca, Umutoni HABEREY

Août

Maimouna DIABY
Amaury, Jean RAHAULT
Ayline, Auriane FERREIRA DOS SANTOS
Antonin DOS REIS ESTEVES

Septembre

Mehdi CHAGIRI
Clément, Irénée, Louis BARTHE FOUÉRE
Marley, Élie GENOUILLE ZEPHIR

MARIAGES

DE JUILLET À SEPTEMBRE 2019

Juillet

Alsaïndor FORTUNÉ et
Colette FORTUNA
Valentin GOULARD et
Mylène GRANDFILS-BOUQUIN

Août

Yohan LEBLANC et Vanina DAVEAU

Septembre

Alexandre PÉRÉ et Assia BOUZEGZI
Michel BÉZY et Catherine HURTEBISE
Philippe PEREIRA et Sandra REGO
Michel GALLET et Corynne GAYRAL

DÉCÈS

DE MAI À SEPTEMBRE 2019

Mai

Michel, Daniel RACINET

Juillet

Bruno, Maurice, Georges GAILLARD
Henriette, Marcelle WERLÉ née PONSONNAILLE
Raymonde GIRAUDOT née BLOT
Serge, Louis KRAMP

Août

Chantal TANGUY née MANDON
Irène Natacha DOMBRECHT née CHABERT
Claude COUDERC
Thérèse Germaine Hélène CHAPEYROUT née BILLAUT
Ingfried Hermann Heinrich MUTHESIUS
Robert Désiré Aimable MONCHAUX

Septembre

Colette, Lucie MARIOTTI née RIVERT

PUB

PUB